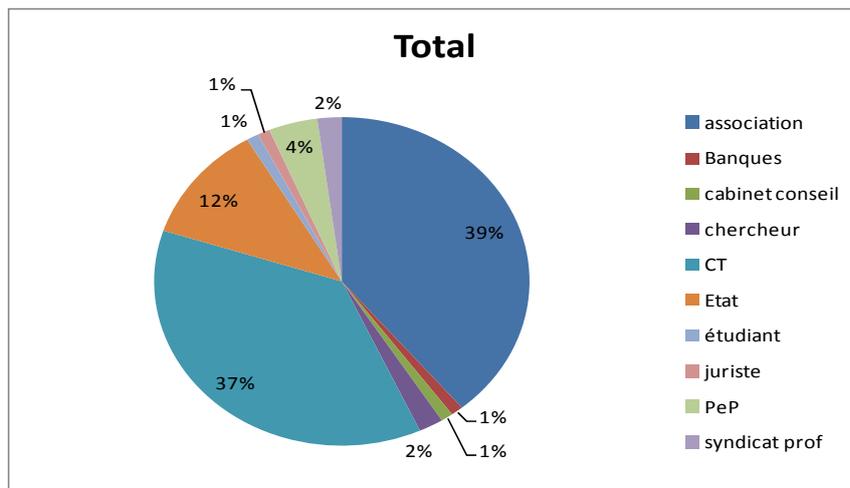


Compte-rendu de la conférence « Quelles pistes d'évolution pour le RSA en France ? » Lundi 30 juin 2014

Ouverture Jeanne Dietrich, UNIOPSS, Présidente EAPN France	2
La philosophie du modèle français : Pascal FROUDIERE (DGCS)	3
Le projet European Minimum Income Network (EMIN) → cf support de présentation	5
Les seuils en Belgique pour un revenu minimum adéquat et accessible et présentation du Revenu d'Intégration Sociale (RIS) : Elke Vandermeerschen, chargée de mission au sein du Belgium Anti-Poverty Network (BAPN) → cf support de présentation	5
Le Revenu de Solidarité Active en France : limites et préconisations : Sylvie Hanocq, responsable de projet à l'Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa) → cf support de présentation	6
Rappel des préconisations du rapport soumis à la conférence	6
1. Les interventions	8
Intervention de Christophe SIRUGUE, député	8
Intervention de Nicolas DUVOUX, sociologue	9
Intervention de Gilles DUCASSE, directeur général adjoint d'Emmaüs France	10
Intervention de Richard DELPLANQUE, CCRPA Nord-Pas-de-Calais	10
Intervention de Philippe VILLETORTE, directeur du pôle de solidarité des Hauts de Garonne, Conseil général de la Gironde	11
Intervention de Patrick BLIN, membre d'un groupe ressource, dans l'Essonne	11
2. Le débat	12
3. Quel plan d'action au niveau européen ? → cf support de présentation	16
4. Les mots clés du débat	16



Participants : une centaine de présents répartis comme suit :



Ouverture Jeanne Dietrich, UNIOPSS, Présidente EAPN France

Bonjour à tous et bienvenue à cette journée EMIN portée par le réseau EAPN France avec le soutien très actif de l'ANSA, que nous tenons tous à remercier. EAPN France, ce sont des associations et des personnes engagées en faveur de la lutte contre la pauvreté, des projets, mais aussi des limites.

Des associations et des personnes engagées tout d'abord. Je pense ici tout particulièrement à Olivier Marguery, le précédent Président d' EAPN France, Directeur de l' Action Sociale à la Fondation Armée du Salut, qui, avec son équipe et notamment Marie Guidicelli et Geneviève Colinet Dubois, ont tout fait pour faire avancer les rencontres européennes des personnes en situation de pauvreté au côté des personnes concernées. Mais je pense aussi à toutes les associations aux convictions politiques, philosophiques, religieuses, très diverses, qui composent notre Conseil d' Administration : la FNARS, Fédération Nationale pour l'Accueil et la Réinsertion sociale, le Secours Catholique, la Fédération de l'Entraide Protestante, le Fonds Social Juif Unifié. Je pense également aux collectifs locaux déjà présents : l'Uriopss Nord Pas de Calais, l' Uriopss Languedoc Roussillon ou encore l' Uriopss Champagne Ardenne, mais aussi le collectif CLARTE à Bordeaux. Je pense enfin aux personnes, qui par leur connaissance ou leur expérience de la pauvreté contribuent de manière très importante pour nous à nos travaux, en nous apportant leurs connaissances de chercheurs ou leur expérience en lien avec le Comité Consultatif des Personnes Accueillies notamment.

EAPN France, ce sont également des projets. En 2010, EAPN France, avec le soutien très actif de l'Uriopss Nord Pas de Calais, a porté une journée à Lille sur la précarité énergétique dans une perspective européenne, réunissant des acteurs associatifs, des personnes en situation de pauvreté, des acteurs de l' énergie, des collectivités locales. En 2013, EAPN France, avec le soutien très actif de Voisins et Citoyens en Méditerranée, a porté une journée à Montpellier sur le lien entre précarité et alimentation dans une perspective européenne.

Tous les ans, ce sont aussi des analyses et des réactions aux PNR, Plan National de Réforme, qui dresse un panorama des politiques de lutte contre la pauvreté menées en France, et qui est l'occasion de s'interroger sur la cohérence ou non de celles-ci avec les recommandations formées en la matière par la Commission Européenne dans le cadre de la stratégie européenne 2020 pour l'inclusion active. Tous les ans, ce sont aussi des rencontres européennes des personnes en situation de pauvreté, qui permettent à des parlementaires européens d'entendre directement les constats et les demandes des personnes en situation de pauvreté en matière de lutte contre la pauvreté. Ce sont aussi des projets à venir : la volonté de se pencher davantage sur le lien entre régions et Europe, avec l'entrée souhaitée ou le retour d'autres Uriopss dans EAPN France, le souhait de travailler davantage sur les appels à projets à dimension européenne et la capacité ou non des associations de lutte contre la pauvreté à s'en saisir, enfin la volonté de se rapprocher davantage des députés européens français pour faire connaître nos positions et bénéficier de leur expertise sur nos sujets.

EAPN France ce sont enfin des limites : un budget limité qui ne permet pas de mener autant de projets que nous le souhaiterions, une absence de budget pour la traduction de nos documents en anglais, ce qui est délicat dans une démarche participative s'appuyant sur le vécu des personnes en situation de pauvreté, et en ce sens nous sommes en négociations avec EAPN Europe pour tenter de trouver une solution à ce problème dans un contexte économique difficile, et enfin c'est un contexte européen délicat dans lequel l'avenir des rencontres européennes des personnes en situation de pauvreté est menacé. Je profite donc de cette journée pour faire un appel aux députés présents dans la salle et rappeler tout notre attachement à ces rencontres de personnes en situation de pauvreté de manière à ce qu'ils puissent le relayer.

Ce projet EMIN est pour EAPN France très intéressant, puisqu'il nous permet de nous réinterroger sur notre propre système de minima sociaux français, d'une part, et qu'il nous donne ensuite l'espoir de contribuer à la création de minima sociaux dans les pays européens qui n'en ont pas. La France peut ainsi faire bénéficier les autres pays européens de son expérience et leur conseiller de ne pas reproduire certains travers de nos minima sociaux. En terme de montant de RSA, EAPN France souhaite tout d'abord rappeler qu'avec 500 Euros par mois, on ne vit pas, on survit. En terme de public concerné également, EAPN France souhaite rappeler qu'en France, le RSA ne couvre pas les jeunes de moins de 25 ans, même si une garantie jeune tente actuellement de pallier difficilement ce manque. Ce sont 2 aspects sur lesquels EAPN France incite ses voisins européens à ne pas l'imiter. Le RSA c'est aussi un revenu complémentaire d'activité pour les travailleurs pauvres qui a montré toutes ses limites en terme de non-recours.

Mais le RSA en France c'est tout de même la tentative de rendre intéressante financièrement la reprise d'une activité, et même si dans la pratique, le but n'est pas atteint à ce jour, l'intuition était bonne et il faudrait que les autres pays européens puissent poursuivre dans cette voie autrement.

Très bonne journée à tous donc.

La philosophie du modèle français : Pascal FROUDIERE (DGCS)

Pascal FROUDIERE est chargé de mission de bureau des affaires européennes et internationales à la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), direction est notamment compétente en matière d'autonomie des personnes handicapées et des personnes âgées, d'égalité entre les femmes et les hommes, de la politique familiale, la protection des personnes, la prévention et la lutte contre les exclusions. La DGCS contribue à la cohérence nationale et territoriale de ces politiques et suit l'ensemble de ces questions dans leur dimension européenne et internationale.

Je tiens d'abord à remercier les réseaux EMIN et EAPN pour l'organisation de cette conférence et pour leur invitation.

Le revenu minimum qui en France prend la forme du Revenu de solidarité active, le RSA qui est l'une des principales prestations dont la gestion et le pilotage national relève de la Direction générale de la cohésion sociale. **Ce dispositif est au cœur de notre système de protection sociale et joue un rôle majeur de garant de la cohésion sociale. La question de son évolution doit être posée au vu des défis que nous connaissons, dans un contexte de crise économique.** Je voudrais également saluer l'action de vos réseaux dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au niveau européen, et vous rappeler le soutien de la France.

En matière de revenu minimum, nous appuyons les efforts de l'EMIN pour que les Etats membres travaillent à une plus grande harmonisation de leur niveau de prestations et à la définition de standards communs. C'est particulièrement le cas dans le cadre du **Comité de la protection sociale (CPS)** où nous restons vigilants sur ce sujet.

Avant de vous parler du RSA proprement dit, je voudrais revenir brièvement sur **les raisons qui ont conduit à l'abandon du revenu minimum d'insertion, le RMI**. La principale faiblesse du RMI résidait dans les mauvais résultats de l'insertion professionnelle. Dès 1992, le rapport d'évaluation du RMI regrette « une dynamique d'insertion encore insuffisante » et souligne que « la procédure du contrat [d'insertion] n'a pas eu toutes les vertus qu'on lui avait prêtées initialement ». Selon une expression aujourd'hui couramment utilisée, le « i » du RMI était atrophié. Malgré la présence d'un mécanisme d'intéressement, les gains monétaires du retour à

l'emploi pouvaient être durablement nuls, voire négatifs - en raison de la perte du bénéfice de certaines prestations et de l'apparition de frais supplémentaires liés à la prise d'un nouvel emploi - ce qui tendait à enfermer les bénéficiaires du RMI dans une « trappe à inactivité ». Le RMI constituait un ultime filet de sécurité mais était insuffisant pour permettre à ses bénéficiaires de sortir de la pauvreté et revenir vers l'emploi. On lui reprochait de plus en plus souvent de constituer une incitation à ne pas travailler.

C'est dans ce contexte que le RSA a été mis en vigueur en 2009. Je ne vais pas m'étendre sur ses modalités pratiques mais plutôt vous rappeler d'abord la philosophie qui le sous-tend.

Le RSA a été mis en place avec pour double objectif de lutter contre la pauvreté des travailleurs et d'inciter à la reprise économique. Avec ce dispositif, la lutte contre la pauvreté est axée sur le soutien au travail. Le RSA vise à favoriser le retour à l'emploi, d'une part grâce à l'incitation donnée par la possibilité de cumuler transferts et revenus d'activité et d'autre part grâce au renforcement des dispositifs d'accompagnement et d'insertion des bénéficiaires. De cette façon, le RSA peut doublement contribuer à la réduction de la pauvreté, directement par le surcroît de revenu disponible, et indirectement par le retour à l'emploi de personnes inactives et sans ressources. J'insiste sur le caractère innovant et ambitieux de ces objectifs : il s'agit de rendre l'emploi toujours plus rémunérateur que l'inactivité, de façon pérenne et quelle que soit la durée du travail. Il s'agissait aussi de simplifier le système antérieur des minima sociaux, en incluant l'allocation de parent isolé qui est devenue l'une des modalités du RSA. Les droits et les devoirs des allocataires sont solennellement réaffirmés et renvoient à des procédures contractuelles explicites.

Quel était alors le contexte européen ? Dans une recommandation de 2008, la Commission avait invité les États membres à élaborer une stratégie globale pour l'inclusion active des personnes exclues du marché du travail. Cette stratégie comportait trois volets : un complément de ressources adéquat, des marchés du travail favorisant l'insertion et l'accès à des services de qualité. L'image de la France dans ce contexte européen est très positive, puisque le RSA apparaît comme une déclinaison innovante et particulièrement intéressante de la stratégie d'inclusion active.

L'objectif chiffré dans le projet de loi était de faire passer « 700 000 personnes au-dessus du seuil de pauvreté », le dispositif étant présenté comme « un instrument puissant pour réduire le nombre de travailleurs pauvres dont la proportion a augmenté en France ». En décembre 2013, 2.3 millions de foyers touchaient le RSA, et cette allocation couvre au total 4.9 millions de personnes – ce chiffre inclut les conjoints, les enfants et les autres personnes à charge -, soit 7.3% de la population française.

Venons-en maintenant au bilan. Quel bilan peut-on tirer de ces 5 années d'application ?

Le RSA a débouché sur des avancées :

- Le RSA-activité a permis d'élever le niveau de vie des ménages des travailleurs pauvres. Selon le **comité d'évaluation du RSA, le revenu annuel médian des ménages ayant perçu au moins une fois dans l'année le RSA « activité » s'est accru de 7% en moyenne.** Les personnes modestes ne perdent pas le gain de leurs revenus en reprenant un travail, ce qui était le plus souvent le cas avec le RMI.
- Les craintes initiales sur d'éventuels effets pervers ont été dissipées : les études ont montré que le RSA n'était pas à l'origine d'une augmentation de la précarité et des temps partiels ou d'une pression négative sur les salaires. Le RSA ne semble pas non plus avoir d'effet désincitatif pour l'emploi des jeunes.

Cependant, il est évident que le RSA n'a pas tenu toutes ses promesses :

- En **matière de lutte contre la pauvreté**, la fonction du RSA socle comme du RSA activité est de diminuer l'«intensité» de la pauvreté plutôt que le nombre de foyers dont le revenu est inférieur à ce seuil. Il apparaît que le RSA-activité diminue substantiellement l'intensité de la pauvreté chez les bénéficiaires, c'est-à-dire la distance à laquelle ils se trouvent du seuil de bas revenu. En revanche, un nombre limité de personnes franchit ce seuil grâce à l'allocation. Les **modèles de micro-simulation permettent d'estimer qu'en 2010, le RSA a diminué le nombre de pauvres de 2% (-150 000 personnes pauvres), et le taux de pauvreté de 0,2 point. Mais en l'absence de non-recours au RSA activité, 400 000 personnes auraient franchi le seuil de pauvreté. L'impact du RSA sur la pauvreté serait donc très substantiel s'il était possible de diminuer fortement le taux de non-recours.**

-En **termes de retour à l'emploi, le bilan est modeste.** Selon le rapport final du comité d'évaluation du RSA remis en décembre 2011, le dispositif n'a pas eu d'impact significatif sur le retour à l'emploi. Les données

fournies par la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) suggèrent que la mise en place du RSA a contribué à augmenter le taux de retour en emploi des mères isolées et plus particulièrement celui des mères isolées ayant de jeunes enfants. Mais elles ne mettent pas en évidence de réel effet sur l'emploi des hommes. Par ailleurs, la sortie du dispositif concerne généralement les personnes ne cumulant pas trop d'obstacles à l'emploi, notamment les personnes en bonne santé et les plus diplômées.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cela : **l'insuffisance des incitations financières; les retards dans la mise en place d'un dispositif plus efficace d'accompagnement des bénéficiaires ; le contexte économique actuel également puisque les entreprises demandent moins de travail.**

Au total, il est difficile de dresser un bilan définitif de la mise en œuvre du RSA, compte tenu de l'importance du non-recours à la prestation, et d'une conjoncture économique dégradée.

Cependant, le RSA est confronté à des **défis. Un des plus importants, c'est celui du non-recours.** Le taux de non-recours du « RSA socle » reste équivalent à celui du RMI, de l'ordre de 35 %. Près de 70% des personnes qui pourraient prétendre au RSA « activité » ne le demandent pas. Parce qu'ils sont mal informés, redoutent d'être stigmatisés ou sont rebutés par les complexités administratives. Plusieurs actions sont possibles pour diminuer les taux de non-recours : lancer des campagnes d'information régulières, simplifier les démarches ou permettre à ceux qui n'ont pas fait la démarche trimestrielle d'avoir un rattrapage annuel, comme l'a préconisé le rapport de Marc-Philippe Daubresse.

Un autre sujet de débat **concerne la fusion éventuelle du RSA « activité » et de la Prime Pour l'Emploi (PPE),** qui sont deux dispositifs aux objectifs similaires. Il est vrai que l'articulation entre le RSA « activité » et la PPE est actuellement très complexe: les allocataires peuvent être éligibles au RSA activité et à la PPE, mais ne peuvent pas cumuler intégralement les montants des deux systèmes. Sur ce point, nous aurons l'occasion de revenir amplement au cours de l'après-midi, notamment avec l'intervention de Monsieur le député Sirugue, qui a rédigé l'an passé un rapport remarqué sur le sujet et fait des propositions novatrices.

On rappellera ici simplement, que dès le départ, plusieurs scénarios de réforme ont été proposés sur ce point. Le concepteur même du RSA, l'ancien Haut-commissaire Martin Hirsch, plaide notamment pour une absorption de la PPE par le RSA, une meilleure articulation avec les aides au logement ou encore la refonte de l'accompagnement professionnel et social des allocataires. Mais il n'existe pas, en la matière de solution évidente, et le débat s'inscrit en outre aujourd'hui dans la réflexion plus globale sur la fiscalité des ménages modestes, qui occupe le gouvernement, comme vous le savez.

Dans le cadre du Plan pluriannuel contre la pauvreté, le gouvernement précisément a en outre décidé une revalorisation de 10% du montant forfaitaire du RSA, en plus de l'indexation annuelle sur l'inflation, d'ici à 2017, et à terme, il prévoit que le RSA socle retrouve le niveau relatif d'origine du RMI par rapport au SMIC, d'ici à 2022. Il a également annoncé sa volonté de réformer le RSA "activité".

Pour conclure, j'aimerais simplement souligner que **si l'amélioration du RSA est bien entendu un enjeu majeur, la question des minima sociaux n'épuise pas celle de la pauvreté en France, qui dépend de problèmes de fond comme l'accès à l'emploi et les inégalités de répartition des richesses.** J'espère que ce rapide panorama de la situation actuelle fournira un cadre utile à la suite des débats et je souhaite que les discussions à venir soient riches d'enseignements et de préconisations pour tous les niveaux d'intervention. Je vous remercie de votre attention.

Le projet European Minimum Income Network (EMIN)

→ [Voir supports de présentation](#)

Les seuils en Belgique pour un revenu minimum adéquat et accessible et présentation du Revenu d'Intégration Sociale (RIS) : Elke Vandermeerschen, chargée de mission au sein du Belgium Anti-Poverty Network (BAPN)

→ [Voir supports de présentation](#)

Elke Vandermeersch a fait des études de philosophie à l'université de Louvain et de relations internationales à l'université d'Anvers. Elle a travaillé dans des associations de terrain (avec des réfugiés et avec des gens en situation de pauvreté). Pendant 5 ans, elle était chargée de mission au sein du réseau flamand de lutte contre la pauvreté. Depuis 2011, elle travaille comme chargée de mission, Belgium Anti-Poverty Network (BAPN) responsable pour la politique européenne dans le réseau Belge de lutte contre la pauvreté. Elle coordonne le projet BMIN, le volet belge du projet EMIN

Le Revenu de Solidarité Active en France : limites et préconisations : Sylvie Hanocq, responsable de projet à l'Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa)

→ [Voir supports de présentation](#)

Sylvie Hanocq est responsable de projet à l'Ansa depuis 2006 en charge des politiques d'insertion et du RSA (revenu de solidarité actives). Elle a travaillé précédemment pendant une quinzaine d'années dans le privé (dans la finance aux entreprises – l'affacturage General Electric Facto puis en conseil en organisation chez Accenture)

Rappel des préconisations du rapport soumis à la conférence	<i>Complément post conférence 30/6/2014 :</i>
1. Ouvrir le RSA à toutes les personnes résidant légalement en France, à partir de 18 ans sans condition d'activité, sous conditions de ressources, après examen complet des droits sociaux auxquels les personnes peuvent prétendre. Cela nécessite le changement de la loi.	<i>Un consensus se dégage autour de l'ouverture du RSA aux 18-25. La conditionnalité / le niveau d'inconditionnalité fait débat.</i>
2. Adapter le rythme de déclarations aux caractéristiques des emplois	<i>Un consensus se dégage. Un débat reste sur l'adéquation du montant et les modalités de calcul - le calcul est familialisé, L'accompagnement, lui est individualisé – et les données de référence : faut-il fiscaliser le RSA activité ? faut-il fiscaliser le RSA socle ?</i>
3. Indexer le RSA socle au SMIC au seuil minimal de 50% du SMIC net. Et revaloriser le SMIC.	<i>Les modalités d'indexation font débat.</i>
4. Indexer le RSA selon un budget de référence , évalué par le biais d'une méthode participative.	<i>Les modalités d'indexation font débat</i>
5. Définir plus précisément la notion de référent unique.	<i>Un consensus se dégage</i>
6. Définir les procédures favorisant la coordination de l'accompagnement et la réduction des délais de prise en charge. Développer les partenariats avec les professionnels de l'accompagnement sur le territoire , afin d'introduire une dimension collective des professionnels dans l'analyse des situations et dans l'accompagnement. Partager les besoins et attentes des bénéficiaires.	<i>Un consensus se dégage</i>
7. Restreindre le champ des données demandées aux bénéficiaires. Fiabiliser et rendre plus efficace la collecte des données par la coopération entre administrations et opérateurs (transfert des données entre différents organismes).	<i>Un consensus se dégage</i>
8. Renforcer l'offre de formation qualifiante	<i>Un consensus se dégage</i>
9. Organiser des passerelles entre l'IAE et les secteurs	<i>Un consensus se dégage</i>

Rappel des préconisations du rapport soumis à la conférence	<i>Complément post conférence 30/6/2014 :</i>
marchands et non marchands de droit commun.	
10. Evaluer régulièrement les résultats de l'expérimentation "garantie jeunes", partager ses résultats, réajuster les actions/ les choix	<i>Un consensus se dégage</i>
11. Prévenir les ruptures	<i>Un consensus se dégage</i>
12. Anticiper les évolutions législatives et réglementaires en cours et à venir pour une meilleure articulation des dispositifs (réforme de l'APRE, de l'IAE, du RSA activité/ PPE, mise en place de la garantie jeune, Fonds Social Européen, ESS...).	<i>Un consensus se dégage</i>
13. Structurer la gouvernance territoriale autour d'un pilotage départemental dans une logique développement social local. Travailler davantage en cohérence les plans et schémas stratégiques sur un territoire	<i>Un consensus relatif, débat autour de l'utilisation du vecteur du pacte territorial pour l'insertion (PTI) qui ne semble pas le meilleur vecteur pour certain</i>
14. Garantir un budget pour l'insertion sous la forme de l'imposition d'un pourcentage fixe du budget des départements	<i>Un consensus se dégage</i>
15. Organiser la concertation entre les financeurs sous la forme d'un Conseil départemental des financeurs afin d'inscrire les actions sur les enjeux de ressources et de précarité, et non sur des publics	<i>Un consensus se dégage</i>
16. Bâtir un cadre légal affirmant la place des usagers : définition, mise en oeuvre et évaluation , gouvernance	<i>Les modalités d'association des personnes en précarité, des usagers fait débat</i>

Compte-rendu de la table ronde et du débat



De gauche à droite :

- **Philippe VILLETORTE**, directeur du pôle de solidarité des Hauts de Garonne, Conseil général de la Gironde
- **Patrick BLIN**, allocataire du RSA, membre d'un groupe ressource, Conseil général de l'Essonne
- **Christophe SIRUGUE**, député, auteur du rapport « Réforme des dispositifs de soutien aux revenus d'activité modestes » (2013)

- **Nicolas DOUVOUX**, sociologue
- **Richard DELPLANQUE**, membre Conseil Consultatif Régional des Personnes Accueillies / Accompagnées (CCRPA) Nord-Pas-de-Calais, délégué CCPA national, administrateur d'EAPN France
- **Gilles DUCASSE**, directeur général adjoint d'Emmaüs France

Animatrice : Sylvie Hanocq, responsable de projet à l'Ansa

1. Les interventions

Intervention de Christophe SIRUGUE, député

Christophe Sirugue est député à l'Assemblée nationale membre de la commission des affaires sociales, auteur du rapport « Réforme des dispositifs de soutien aux revenus d'activité modestes » (2013) qui analyse le RSA activité et la prime pour l'emploi (PPE) ; ancien Président du Conseil général de Saône-et-Loire.

▪ Retours sur le RMI

Christophe Sirugue partage l'essentiel des constats et propositions exposées dans la conférence. Cependant, « Je ne considère pas que le RMI était porteur de tous les maux ». Selon lui, le RMI a été victime de la notion d'assistantat au moment où les conseils généraux commençaient à mettre en place des pistes intéressantes sur le sujet.

- A l'origine, la mise en place du RSA devait être complémentaire à ce dispositif.
- Puis, l'insertion professionnelle est devenue le primat du dispositif. Insertion professionnelle et sociale ont été dissociées. L'insertion sociale a alors été confiée aux CCAS et l'insertion professionnelle aux Conseils Généraux, sans les mettre réellement en lien. Or, la notion de parcours nécessite de prendre en compte simultanément ces deux accompagnements.

▪ Le rapport auteur « Réforme des dispositifs de soutien aux revenus d'activité modestes » 2013

Christophe Sirugue partage l'essentiel de l'analyse des forces et faiblesses du RSA présenté dans le rapport EAPN France. En revanche, il précise que le RMI n'était pas porteur de tous les maux dont on l'a accablé mais victime de discours sur « l'assistantat » à un moment où les Conseils généraux commençaient à mettre en place des mesures intéressantes dans le cadre de la décentralisation. Avec le RSA, tout a été réformé : l'insertion professionnelle est devenue le prima du dispositif ; alors que dans le champ de l'exclusion, il continue d'être nécessaire de prendre en compte d'autres motifs : les situations d'exclusions ne sont pas seulement une histoire d'emploi, mais aussi de logement, gardes d'enfant etc.... beaucoup des éléments participent.

Il a été missionné par le premier ministre Jean Marc Ayrault pour travailler sur l'évolution du RSA activité. Son travail a permis de mettre en avant les difficultés auxquelles les bénéficiaires sont confrontés. Le rapport offre des perspectives à réaliser avec une enveloppe financière contrainte (4,5 milliards d'euros = 2,5 milliards d'euros RSA activité + 2 milliards d'euros PPE). Tout arbitrage créé nécessairement des gagnants et des perdants.

- 1^{ère} réflexion : Le RSA activité est familiarisé dans son indemnisation et individualisé dans son accompagnement. **Si l'outil d'accompagnement est individuel, le versement doit l'être aussi.** S'il y avait individualisation du calcul, les perdants risqueraient d'être des familles mono-parentales. La fusion du RSA activité et de la prime pour l'emploi devrait s'accompagner d'aides complémentaires comme le complément enfant par exemple.
- 2^{ème} réflexion : Il n'y a aucune raison d'avoir une distinction d'âge (pour les moins de 25 ans). **Le dispositif doit donc être universel à partir de 18 ans et dès le 1^{er} mois d'activité.**
- 3^{ème} réflexion : Les entrées et sorties du dispositif sont difficiles, et les bénéficiaires ne savent pas exactement la somme qu'ils toucheront chaque mois. Le rapport préconise de mettre en place un **dispositif qui stabilise sur 3 mois au minimum les droits acquis, sans rétroactivité**, ce qui limiterait les causes d'indus.
- 4^{ème} réflexion : Il est nécessaire de réfléchir à une **simplification des dossiers** (simples, harmonisés et égalitaires sur les territoires) pour que les demandes soient plus simples à réaliser.

▪ Où en est-on aujourd'hui ?

- Le projet de fusion du RSA activité et de la PPE dans une prime d'activité devrait apparaître dans le cadre du projet de loi des finances de 2015. « *Ce qui m'importe c'est que les éléments de notre réflexion soient pris en compte pour palier les difficultés auxquelles les personnes sont confrontées.* »
- Selon lui, le problème ne réside pas tant dans les moyens que dans la gouvernance, la coordination à l'échelle des territoires. En effet, les politiques sont menées par les Conseils Généraux et les CCAS mais pilotées en partie par l'Etat. Ce n'est pas le référent unique qui doit être la porte d'entrée mais l'organisation. Le contexte actuel d'annonce de la réforme territoriale complexifie les choses.
- Remarque : Il faut faire attention à prendre en compte dans la comparaison entre les minima sociaux de différents pays les droits connexes dont peuvent bénéficier les personnes en France.

Intervention de Nicolas DUVOUX, sociologue

Nicolas Duvoux est sociologue et maître de conférence à Paris Descartes

Retours sur le contexte actuel : des signaux alarmants sur la pauvreté en France

- L'OCDE a montré dans un rapport de 2011 que l'augmentation des inégalités en France était plus rapide que dans d'autres Etats européens.
- Selon le rapport de l'ONPES de 2013-2014, « *En France, la pauvreté augmente et s'intensifie : les pauvres sont de plus en plus nombreux et de plus en plus pauvres.* » Ce rapport s'appuie sur des données de 2011. Il existe donc un décalage de deux ans sur les effets de la crise. Le contexte est donc alarmant.

3 remarques techniques sur le RSA activité

- 1) Il y a 68% de non recours au RSA activité. Volatilité des contrats : 86% des nouveaux contrats sont des CDD et 60% sont des CDD très courts bénéficiant surtout aux primo entrants ou aux bas niveaux de qualifications. La prime pour l'emploi, aurait pu sortir 400 000 personnes de la pauvreté s'il avait fonctionné. On peut se demander si, avec un taux de non recours très faible, le RSA activité n'aurait pas pu lutter contre la solvabilité. On a deux instruments et aucun des deux remplit pleinement sa mission : **comment résoudre ces 2 points : pauvreté et non recours au RSA activité ? Quel instrument serait lisible et efficace pour résoudre ce problème du marché du travail ?** Quel devrait être le montant quand la norme d'entrée du marché du travail est un SMIC à mi-temps, cela pose la question de l'articulation pour revaloriser le RSA à 800 €...
- 2) La France se démarque de ces voisins par son taux important de chômage de longue durée. Le RSA a créé un hiatus entre l'activité professionnelle, sur laquelle il est centré, et la réalité du travail, incluant l'insertion sociale de la personne. Cela ne permet pas à ces personnes coupées du marché de l'emploi de s'insérer. Qu'est-ce qu'un dispositif qui met l'accent sur l'orientation professionnelle : que fait-on des personnes qui n'ont pas un accès direct au travail ? **L'accompagnement social doit être multidimensionnel (exemple : prise en compte de la santé).**
- 3) Les enfants et 18-25 sont les catégories les plus précaires. Ils représentent la catégorie de la population qui a le plus vu ses revenus décroître pendant la crise. Malgré un système avec 9 minima sociaux, on ne couvre pas les plus précaires. **La notion d'individualisation est donc à penser dans un contexte où la notion de « ménage » est de plus en plus volatile. Une révolution plus large que nos organisations sociales est à penser (changer les impôts, revoir le quotient familial...)**

Perspectives : que deviennent les conclusions du rapport dans le contexte actuel et des discours de politique publique où l'on parle d'abaissement de charges sociales sur les bas salaires ?

Christophe Sirugue est en désaccord par rapport à cette approche. Il entend bien le discours sur la PPE comme solution intéressante du fait de son taux de non recours très faible et son mécanisme simple mais cela implique un décalage fiscal d'au moins un an à deux ans par rapport à une reprise de travail (puisque basé sur les déclarations d'impôts), un versement annuel et un saupoudrage important.

Intervention de Gilles DUCASSE, directeur général adjoint d'Emmaüs France

Gilles Ducassé est au sein d'Emmaüs depuis 2005, Gilles Ducassé a été associé à la commission de préfiguration du RSA expérimentation, à la commission nationale d'évaluation du RSA, à la généralisation du RSA, au groupe de travail sur RSA activité / PPE.

▪ **Retour sur la genèse du RSA**

Gilles Ducassé interroge quelle réelle mise en place par les politiques ? « *Tous les rapports ont été écrits, les sujets sont sur la table, mais on n'a jamais été au bout de la logique* ». Gilles Ducassé alerte sur le fait qu'aujourd'hui le mouvement ambiant va vers la baisse des charges salariales. Le contexte de la genèse du RSA était très différent (baisse du chômage, orientations retour à l'emploi, souhait de simplification clair) et se centrait autour de trois sujets principaux :

- La création d'un minima social, le RSA, regroupant certes RMI, API mais aussi ASS, ARE, les publics jeunes
- L'intéressement, qui est finalement très compliqué
- Le soutien aux personnes ayant un temps de travail limité.

La fusion du RSA activité et de la PPE était déjà prévue en 2008-2009. Aujourd'hui l'objectif est de concrétiser cette réforme en créant un réel revenu minimum avec un mécanisme d'incitation au retour à l'emploi tout en permettant de soutenir les personnes les plus modestes. La question est de savoir si ces deux objectifs sont à séparer ou non ; Qui ? Comment ? Dans quel cadre ? A-t-on vraiment envie d'avancer avec un vrai minimum ?...

▪ **Le marché de l'emploi aujourd'hui**

Il y a de vraies mesures à prendre sur l'intégration des personnes au sein des entreprises. **Le collectif ALERTE a préparé une intervention –même s'il n'y a pas eu de place dans la table-ronde- lors de la conférence sociale des 7 et 8 juillet 2014 dans laquelle il préconise :**

1) Les questions ne peuvent pas rester seulement des questions associatives, il faut que les partenaires sociaux s'impliquent.

2) Il est nécessaire de faire preuve de courage politique.

L'objectif aujourd'hui est de créer un ANIP (accord national interprofessionnel).

Intervention de Richard DELPLANQUE, CCRPA Nord-Pas-de-Calais

Richard Delplanque est membre du Conseil Consultatif Régional des Personnes Accueillies / Accompagnées (CCRPA) Nord-Pas-de-Calais, délégué CCPA national, administrateur d'EAPN France, a été au RSA activité, en contrat aidé dans une structure d'insertion pour aménagement des espaces verts d'une commune du Nord, bénévole effectuant des maraudes pour la Croix Rouge et le Secours Catholique.

▪ **Retour personnel sur la transition du RMI vers le RSA**

Richard Delplanque a commencé à percevoir le RSA en novembre 2010 et n'a jamais eu de référent RSA. Il en a eu un quand il a demandé un passeport IAE (structure d'insertion par l'activité économique), par Pôle Emploi puis le PLIE qui lui a permis de reprendre une activité. Le RMI impliquait un entretien tous les 3 mois pour justifier de la recherche d'emploi. Il ne ressent pas vraiment de différence entre le RSA socle et le RMI.

▪ **Concernant le budget de référence.**

Richard Delplanque fait référence aux rencontres européennes qui travaillent à l'élaboration d'un panier moyen pour une famille de 2 personnes pour pouvoir vivre une vie décente, bien au-delà du RSA. Environ 1100 euros, incluant des activités ludiques, accès à la culture et à la formation, qui manque dans le RSA. Ces travaux font écho aux travaux de l'ONPES en référence à la préconisation n°4 « Indexer le RSA selon un budget de référence, évalué par le biais d'une méthode participative. ». Le budget de référence exprime ce que les citoyens ont compris comme besoins permettant d'être partie prenante dans la société, donc dans une vision de « cohésion sociale et d'inclusion » et pas seulement de lutte contre la pauvreté monétaire.

▪ **Retour sur son vécu dans la transition du RSA socle vers le RSA activité.**

Richard Delplanque a vécu avec 425 euros par mois (+ aide au logement + CMUC). Pendant ses 3 premiers mois d'activité, il a continué à percevoir le RSA socle et son salaire. Il a donc touché 1350 euros sans

diminution des charges. Son RSA socle a ensuite été supprimé et il est passé au RSA activité. » *Et du jour au lendemain cela s'arrête car personne ne vous le dit.* « Ce passage n'est pas automatique, il a du refaire un dossier (Réaction de la salle : généralement le passage se fait automatiquement). « *7 personnes sur 10 que je connais ne connaissaient pas le dispositif* ».

Intervention de Philippe VILLETORTE, directeur du pôle de solidarité des Hauts de Garonne, conseil général de la Gironde

Philippe Villetorte est directeur du pôle de solidarité des Hauts de Garonne, Conseil général de la Gironde, a une longue expérience du sujet puisque il a connu le RMI pendant 13 ans, la décentralisation du RMI, la bascule vers le RSA dans le cadre de ses précédentes fonctions de directeur des politiques d'exclusion. Aujourd'hui, dans le cadre des ces fonctions, Philippe Villetorte a davantage la charge de la gouvernance territoriale de l'action sociale.

▪ **Le bilan du RMI et des compétences du conseil général**

Philippe Villetorte partage l'avis de Christophe Sirugue : l'évaluation du RMI n'a pas été réellement réalisée. L'expérimentation du RSA a été faite sur seulement 18 mois et des conclusions ont ensuite été tirées sans les croiser avec celles des territoires non expérimentateurs. Or parfois, ces sites non expérimentateurs avaient les mêmes résultats.

Le RMI a été arrêté à un moment où un certain nombre de choses étaient en train d'être modifiées. Le RMI, comme le RSA, a fonctionné car la conjonction économique était bonne. Avant la décentralisation de 2003, le conseil général devait à l'époque obligatoirement mettre 20% puis baisser à 17% de son enveloppe sur l'insertion ce qui engendrait une réflexion sur le thème et une évolution du travail social.

Aujourd'hui, les travailleurs sociaux n'ont plus que 12 mois pour lever les freins sociaux à l'insertion professionnelle. » *On a voulu clarifié, on a cloisonné, on n'a pas simplifié* ». Le conseil général a la compétence des personnes les plus en difficulté, dont l'insertion économique est difficile. Cette scission de l'accompagnement (social d'un côté, professionnel de l'autre) casse la dynamique et l'évolution des pratiques des travailleurs sociaux. Pour Philippe Villetorte, cette séparation entre insertion professionnelle et sociale est une régression ; « *on est retourné en tuyaux d'orgues au lieu d'être dans une approche globale* ».

▪ **Bilan sur le RSA**

Le pari du RSA était d'être souple, or le calcul mensuel qu'implique le RSA est difficile ; le travailleur social ne peut pas répondre à cette question du montant que va percevoir la personne, ce qui n'est pas facile pour faire son travail d'accompagnement ou attribuer une aide. Ce nouveau fonctionnement implique une bureaucratie supplémentaire, à un moment où les moyens de la CAF se réduisent, génère des indus (la CAF qui travaille sur la fongibilité des aides). Pourquoi ne pas inverser et **envisager une déclaration annuelle et intégrer le RSA dans le calcul de l'impôt ?**

Aujourd'hui de plus en plus de personnes se présentent aux travailleurs sociaux : **la charge de travail a augmenté de 30% sur deux des territoires de la Gironde** où a été mis en place un nouvel outil permettant de comptabiliser les demandes de rendez-vous et les appels par services sociaux. Les demandes sont pour des problèmes de précarité mais pas uniquement. La précarité engendre une série de phénomènes sociaux. **La situation se tend sur le plan social.**

Intervention de Patrick BLIN, membre d'un groupe ressource, dans l'Essonne

Patrick Blin est allocataire du RSA, membre d'un groupe ressource, animé par le Conseil général de l'Essonne, où ont eu lieu des réflexions et travaux de recherche effectués par le groupe ressource de l'Essonne sur le vieillissement dans le RSA et le lien social / famille, l'argent. Patrick Blin a eu un passé professionnel comme intermittent du spectacle.

Patrick Blin partage l'incertitude anxiogène au RSA : le mode de calcul du RSA engendre de l'incertitude ; à chaque déclaration trimestrielle de ressources (DTR) ; le risque que l'allocation soit supprimée si la DTR n'a pas été reçue ; attendre 1h à 1h30 pour demander pourquoi ; même si elle est à nouveau envoyée, la personne risque d'être sans ressource pendant par exemple 15 jours... Or, en tant qu'allocataire du RSA, les incertitudes sont déjà très importantes « *On vit à demi, on fait ce qu'on peut en ce demandant : à quoi de vital faut-il que je renonce ?* ».

2. Le débat

Questions et remarques

Raoul DUBOIS, délégué au CCRPA Nord pas de Calais, CCPA national, élu au conseil d'administration de la FNARS, en situation hébergé Armée du salut

- « *Dans le domaine de la réinsertion, la priorité est de faire tous les papiers ; il y a tellement de choses à faire que vers l'emploi passe en dernier* ».
- De plus, sur la **question du référent unique**, il est souvent dit que cette **solution est impossible** car une personne qui connaît tout n'existe pas. « *Le référent unique... ils ne veulent pas en entendre parler !* »
- Le but du RSA activité est le **retour à l'emploi**. Or, cela n'est pas vraiment le cas dans les faits. **Comment faire pour arriver à cet objectif ?**

Martine ABROUS, universitaire, a pu participer dès 1988 à la mise en place du RMI. A écrit une thèse « Les intermittents du RMI »

- Un travail important doit être mis en œuvre sur la coordination des acteurs
- Depuis la fin du RMI on ne parle plus du public du RSA dans sa diversité et son hétérogénéité.
- **Revendication du choix du travail** : Il existe des personnes qui vont et viennent dans le dispositif mais veulent choisir un emploi qu'ils créent. Ces personnes appartiennent souvent au champ culturel et artistique ou sont des créateurs d'entreprise qui n'ont jamais obtenu d'aides du système bancaire. La solution à adopter pour ces personnes n'est en aucun cas un revenu minimum déconnecté de leur insertion professionnelle. Ce sont des créateurs d'activité.

Marc de BASQUIAT, Mouvement français pour un revenu de base, milite pour envisager de vraies solutions de ruptures. Il précise avoir apprécié le rapport Sirugue et propose de prolonger les trois points mis en avant par l'intervention du député :

- Il est favorable à la question de **l'individualisation des droits**, question fondamentale, prérequis indispensable à la mise en place de solutions équitables et efficaces.
- Il trouve irréaliste la commande faite aux rapporteurs de propositions à **budget constant**, par exemple, il n'est alors pas possible **d'intégrer les 18-25 ans, alors que ceci est très souhaitable**.
- Face aux entrées et sorties des dispositifs actuels, aux situations anxiogènes et à la précarité permanente, selon lui, **la fiscalité est la solution connue la plus stable pouvant garantir une continuité de revenu**. Il y a besoin d'un socle commun mensualisé, combinant un revenu universel pour chaque personne et une collecte prélevée à la source de tous les revenus. Grâce à cela, l'assistance sociale peut se concentrer sur le traitement des cas particuliers.

Bruno GROUES, l'UNIOPSS

- A particulièrement apprécié les interventions de Christophe Sirugue et de Philippe Villetorte
- Il insiste sur le fait qu'il y ait eu une erreur de diagnostic du RSA et un faux procès au RMI. A l'époque, on disait que le RMI était une trappe à inactivité. Aujourd'hui il y a plus de 2/3 de non recours. L'UNIOPSS est favorable à la fusion du RSA Activité et de la prime d'activité.

- Retour sur l'assistantat : Face aux remarques de Laurent Wauquiez (« L'assistantat est le cancer de la société ») ou Luc Chatel (« réduire les impôts sur les classes moyennes par une non revalorisation du RSA socle ») une question semble être de plus en plus importante : **Comment bâtir un discours qui distingue l'aide de l'assistantat ?** Les personnes sont des ayant droits et non des assistés.

Réactions des intervenants

Christophe SIRUGUE

- Le dispositif est biaisé depuis le départ car ne veut pas se dire un revenu minimal d'existence et on ne veut pas clarifier cela car on est piégé par le débat sur l'assistantat, politiquement incorrect donc le débat de fond n'est pas posé. **Dans des pays du nord européens, il y a la reconnaissance du handicap social.** En France, on a un dispositif biaisé qui ne veut pas se dire ; on habille un revenu social d'existence en un revenu d'insertion ; et **tant qu'on ne le clarifiera pas, on sera piégé par le débat sur l'assistantat.**
- Il existe des dispositifs que les uns et les autres se renvoient et des travailleurs sociaux qui se démobilisent.
- **Aussi si on doit avoir un dispositif fiscal, alors :**
 - o **tout le monde doit être contribuable.** Or, si on veut avoir du droit commun, tout le monde doit être assujéti à l'impôt (même très peu). Alors les dispositifs tels qu'on le suggère peuvent être imposés.
 - o **Se pose la question de la gouvernance compliquée,** car si on va sur un dispositif fiscal, ce ne sera pas les mêmes acteurs. Ces questions ne sont pas réglées, on jongle. Dans le rapport, on n'a pas trouvé la formule miracle, mais on ne peut pas la trouver, tant que pas clarifié.

Nicolas DUVOUX

- Pour construire un discours « understandable », il est nécessaire de comprendre que le discours sur l'assistantat est entré dans les esprits d'une frange très large de la population, et pas seulement la sphère politique.
- **Cela oblige à réfléchir à comment construire un discours sur une catégorie sociale qui est fragilisée.** Des leviers existent, il faut regarder ailleurs comment cela se passe. **Il faut alors penser la protection sociale avec des points stratégiques sur lesquels on peut obtenir des points d'adhésion de l'ensemble de la population,** autrement que juste en redistribution financière, mais aussi en termes d'accompagnement.

Questions et remarques

Khalid ALAOUI, ancien membre du 8^{ème} collège du CNLE, actuellement National du CCPA et membre du Haut Comité pour le Logement des Personnes Défavorisées (HCLPD)

- Ce discours sur l'assistantat se développe, y compris entre allocataires, au moment où il y a le plus de chômeurs. **La stigmatisation et la culpabilisation des allocataires du RSA sont entretenues pour les forcer à accepter n'importe quel travail dans n'importe quelles conditions. Les personnes sont alors capables d'accepter des postes aux conditions de travail très dégradées.**
- Alors que les pays nordiques donnaient un minimum vital (déjà au moment RMI), en France, on culpabilise les gens. Il y a une confusion entre ce **que doit être le RSA : un revenu pour survivre ou un revenu pour s'insérer ?**
- Alors qu'on survit, on a l'obligation d'insertion, de chercher du travail, de voir 2 à 3 personnes par semaine. Les interlocuteurs sont nombreux.
- Fiscalité : ce qui rapporte le plus, c'est la fiscalité indirecte, donc la TVA ; or ce sont les pauvres qui paient le plus.

Ghislaine TOIE, Attachée territoriale Point à Pitre, Communauté d'agglomération Cap Excellence

En Guadeloupe, il convient de renforcer et de beaucoup, le soutien aux acteurs de l'IAE, notamment sur le volet qualification des personnels d'encadrement, celui dédié au suivi social plus particulièrement, et celui de

la formation des publics en insertion, notamment par des modules de développement personnel support à toute formation technique.

Réactions des intervenants

Gilles DUCASSE

- La réforme du financement de l'IAE a lieu actuellement et devrait donner lieu à des **financements plus stables**. Peu de Conseils Généraux ont signé les Convention Annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) avec l'Etat à ce jour.
- Une des difficultés est en effet la suppression de cette obligation de 17% du budget des conseils généraux dédiés aux actions d'insertion.
- La **réforme de la formation** qui entrera en vigueur **au 1^{er} janvier 2015** apporte des nouveaux mécanismes notamment **le compte personnel de formation**. Il faut réfléchir à des systèmes pour les publics les plus éloignés de l'emploi, par exemple un abondement du compte par l'UNEDIC pour permettre aux personnes en ayant besoin de bénéficier de formations qualifiantes ou pré-qualifiantes car il existe peu de dispositifs pérennes pour des personnes au RSA depuis longtemps.

Philippe VILLETORTE

- **La réforme fiscale et l'impôt pour tous est une solution républicaine intéressante. Cependant, il est difficile pour les politiques de l'aborder.**
- **La logique des 17% pourrait casser la logique de l'assistantat en permettant de financer des logiques d'accompagnement et d'insertion** et de ne plus seulement favoriser le budget de l'allocation à condition que l'Etat reprenne le paiement de l'allocation car, actuellement, quand les élus défendent le budget, ce n'est plus celui de l'insertion mais celui de l'allocation
- **La gouvernance est en effet à retravailler. Il est nécessaire de travailler sur les pactes territoriaux pour l'insertion (PTI), en y associant, Région, CCAS...dans lesquels le grand absent est souvent l'Etat.**

Jeanne DIETRICH, présidente d'EAPN France

Ces éléments de réflexion en matière de lien entre fiscalité et lutte contre la pauvreté sont intéressants à débattre. **EAPN France invite Philippe Villetorte et Christophe Sirugue à partager leurs points de vue avec EAPN France pour une meilleure compréhension.**

Questions et remarques

Christophe PERRIN, Jeune chambre économique de Paris.

Quelles sont les actions concrètes proposées pour la réinsertion professionnelle ?

Gwenaëlle ODY, Conseil général de l'Essonne :

- L'ensemble des partenaires est signataire des PTI mais ils dépendent de cadres d'intervention nationaux ou régionaux (ex : Convention d'Objectifs et de Moyens pour la CAF, protocole de Partenariat ADF/Pôle emploi, rôle des directions départementales sur l'IAE). Donc en tant qu'outil de coordination des politiques d'insertion au niveau local, le PTI négocié à l'échelon départemental n'est pas forcément le bon niveau de négociation. Le Département, chef de file, doit construire le partenariat insertion avec des partenaires qui ne structurent pas leurs interventions pas à son échelle.
- Le Groupe ressource allocataires du RSA du département de l'Essonne a été interrogé par l'ANSA sur la question de l'accompagnement dans le cadre de la préparation des Etats généraux du Travail Social. Il a soulevé plusieurs points qui ont interpellé le Conseil général et notamment : dans le cadre d'un dispositif qui prévoit des engagements réciproques (un droit à l'accompagnement et des devoirs liés à cet accompagnement), quelle est l'offre de service révisée de Pôle Emploi et des conseils généraux en matière d'accompagnement ? La loi prévoit un " droit à l'accompagnement " : comment peut-il être assuré avec une stagnation des moyens humains et une forte augmentation des publics à accompagner ?

Réactions des intervenants sur l'accompagnement

Nicolas DUVOUX : que les allocataires et les collectivités échangent sur les droits et devoirs

Aujourd'hui, le paradoxe autour de l'accompagnement est que le RSA est perçu comme un RMI avec plus de contraintes avec un flou de plus en plus grand sur ce qu'il est possible d'attendre des interlocuteurs et des attentes réelles.

« Qu'est-ce que les allocataires et les collectivités sont en capacité d'échanger en termes de droits et devoirs ? » **En fonction du taux de contractualisation, rétablir une symétrie dans l'accompagnement, dans un contexte contraint. Si ce point pouvait être clarifié, cela permettrait de lever un certain nombre de soupçons sur la mauvaise volonté (« on ne devrait pas demander tant car on ne peut pas offrir tant ») et permettrait un discours politique cohérent.**

Christophe SIRUGUE : il faut réhabiliter le droit au parcours

- **Le droit à l'accompagnement c'est d'abord le droit au diagnostic, droit polyvalent**, non orienté exclusivement autour de l'employabilité, le diagnostic ne doit pas être « à charge ».
- **Le droit à l'accompagnement est aussi le droit au parcours, individualisé** et tenant compte du diagnostic fait.
- **Le droit à la formation professionnelle** est à dissocier : la ré-insertion professionnelle n'est pas obligatoire pour toutes les personnes, vouloir absolument placer un allocataire directement dans une démarche d'insertion professionnelle peut être un échec. IL faut imaginer d'autres formes de parcours, même s'il n'y a pas formation.
- « Les PDI- PTI, ces grands messes qui ne servent à rien, surtout pour les bénéficiaires »

Patrick BLIN : l'importance des groupes ressources contre l'isolement

Les groupes ressources sont très importants afin de permettre aux bénéficiaires de sortir de l'isolement car « l'isolement guette tout allocataires du RSA et c'est ce qu'il y a peut-être de plus dangereux car on ne sait jamais quand ça finit »

Se rendre visible, s'assumer allocataire du RSA tels sont les suggestions du groupe allocataires de l'Essonne pour combattre la notion d'assistantat : « monter une précaire pride ».

Il est aussi prévu de créer un forum, dans un premier temps, réservé aux membres des équipes ressources et aux travailleurs sociaux pour recenser les sujets de réunions en réunions ; dans un deuxième temps, ouvrir à tous les allocataires et au grand public, voire plus long terme essayer dans tous les départements cette action « pour être des allocataires solidaires »

Richard DELPLANQUE insiste également sur la **nécessité d'un accompagnement dès le départ**, pour expliquer ce qu'est le RSA, dès le départ, car ca n'est pas fait.

Questions et remarques

Mme SCHULTZ-HERMAND, Ville de Strasbourg, Direction des Solidariés et de la Santé, Service Insertion

- Les enjeux sont très urbains (17000 bénéficiaires du RSA soit une population de 30000 personnes concernées par l'allocation).
- Solliciter les employeurs, tels que les commerces par exemple, sur le recours au rSa est complexe : jusqu'ici, ils n'ont pas voulu communiquer sur le RSA activité car ils craignaient d'apparaître comme pourvoyeurs d'emplois précaires (notamment temps partiels), contribuant ainsi à la problématique des travailleurs pauvres.
- **Sur la question du Référent unique : la CUS et ses partenaires travaillent sur l'amélioration du dispositif en attribuant un référent unique à l'entrée dans le dispositif. Il convient alors de scinder la notion de référent et celle d'accompagnateur (social ou professionnel) : le contrat ne formalise plus forcément l'accompagnement, il permet d'être dans le droit. Ceci est possible en allongeant les durées de contrat (qui peuvent aller jusqu'à 5 ans) et à condition d'avoir évalué les situations individuellement.**
- Pour les expérimentations d'actions, il est difficile de s'adjoindre les fonds FSE (car les systèmes en place veulent que l'on ait démontré la pertinence et l'impact de l'action), très mobilisateurs de temps et bureaucratiques. Or expérimenter nécessite une réactivité des financements.

- Face à la massification et les dispositifs les plus complexes, les travailleurs sociaux parfois se découragent. Une meilleure coordination de l'ensemble des dispositifs, notamment ceux portés par les conseils généraux, s'impose : ils sont sollicités « en tuyaux d'orgue » et ils sont de fait ainsi incités à recentrer leurs interventions sur ce qu'ils estiment être leur « cœur de métier » en s'éloignant des questions d'insertion et de développement social.

3. Quel plan d'action au niveau européen ?

[→ cf support de présentation](#)

Dans le dossier du participant a été remis la « Feuille de route européenne pour la mise en œuvre progressive de régimes de revenu minimum accessibles et adéquats » (document de travail).

4. Les mots clés du débat

- **Contexte** : augmentation de la pauvreté, augmentation de 30% de la charge de travail pour les travailleurs sociaux.
- **Gouvernance** : s'appuyer sur les PTI pour améliorer la gouvernance et y inclure la participation des personnes en précarité ?
- Importance de la **participation** et des groupes ressources.
- **Actions d'insertion** : revenir aux 17% du budget des conseils généraux ciblés sur les actions d'insertion avec une gestion de l'allocation par l'État.
- **Accompagnement** : que les allocataires et les collectivités échangent sur les droits et devoirs ; importance des parcours polyvalents, individualisés.
- **Réformer le RSA** : fusion RSA activité et PPE ? Un dispositif fiscal au versement annuel ? Un socle minimum ?
- **Lutter contre le discours de l'assistanat** : construire un discours en pensant la protection sociale avec des points stratégiques sur lesquels on peut obtenir des points d'adhésion de l'ensemble de la population.